

**DECISION E16/54/ILR DU 28 NOVEMBRE 2016**

**PORTANT ACCEPTATION DES TARIFS D'UTILISATION DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DES TARIFS DES SERVICES ACCESSOIRES A L'UTILISATION DES RESEAUX D'ELECTRICITE GERES PAR CREOS LUXEMBOURG S.A., VILLE DE DIEKIRCH, VILLE D'ETTELBRUCK, HOFFMANN FRERES S.AR.L. ET CIE S.E.C.S. ET SUDSTROUM S.A R.L. & CO S.E.C.S. POUR L'ANNEE 2017**

---

Secteur Electricité

---

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation,

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité, et notamment son article 20;

Vu le règlement modifié E16/12/ILR du 13 avril 2016 fixant les méthodes de détermination des tarifs d'utilisation des réseaux de transport, de distribution et industriels et des services accessoires pour la période de régulation 2017 à 2020 et abrogeant le règlement E12/05/ILR du 22 mars 2012;

Vu le règlement E16/14/ILR du 14 avril 2016 fixant les modalités de détermination des coûts et les mesures incitatives liés au déploiement du système de comptage intelligent;

Vu la proposition des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité et des tarifs des services accessoires à l'utilisation des réseaux d'électricité gères par Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s. et Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. soumise en commun pour acceptation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016, complétée en date du 25 novembre 2016;

Considérant le catalogue de services – Secteur Electricité, établi conjointement par les gestionnaires de réseaux Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à.r.l. et Cie S.e.c.s. et Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s.;

*Décide :*

**Art. 1<sup>er</sup>.** Pour l'année 2017 de la période de régulation 2017 à 2020, l'Institut Luxembourgeois de Régulation autorise pour chaque gestionnaire de réseau de transport et chaque gestionnaire de réseau de distribution d'électricité un revenu maximal comme suit :

Gestionnaire de réseau	Revenu maximal autorisé
Creos Luxembourg S.A.	155 802 242 EUR
Ville de Diekirch	3 221 197 EUR
Ville d'Ettelbruck	2 567 209 EUR
Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s.	2 674 479 EUR
Sudstrom S. à r.l. et Co S.e.c.s.	10 291 140 EUR

**Art. 2.** Pour l'année 2017, les tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité et les tarifs pour les services accessoires à l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité gérés par Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. et Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s., dont les modalités d'application sont définies dans le catalogue de services publié par les gestionnaires de réseau, sont acceptés sur base de la liste des prix régulés 2017 dans sa version du 25 novembre 2016.

**Art. 3.** Chacun des gestionnaires de réseau de transport et de réseau de distribution d'électricité publie sur son site Internet ses tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité et ses tarifs pour les services accessoires à l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, tels qu'ils sont acceptés par la présente décision.

**Art. 4.** La date d'entrée en vigueur des tarifs acceptés par la présente décision est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Art. 5.** La présente décision est notifiée à Creos Luxembourg S.A., Ville de Diekirch, Ville d'Ettelbruck, Hoffmann Frères S.à r.l. et Cie S.e.c.s. et Sudstrom S.à r.l. & Co S.e.c.s. et publiée sur le site Internet de l'Institut ([www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)).



Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d’avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**Pour l’Institut Luxembourgeois de Régulation**  
**La Direction**

**(s.) Michèle Bram**  
**Directrice adjointe**

**(s.) Camille Hierzig**  
**Directeur adjoint**

**(s.) Luc Tapella**  
**Directeur**